

miste. Un journal trop zélé ne s'avisait-il pas ces jours-ci encore de répudier l'expression de monarchie constitutionnelle, adoptée par M. le comte de Chambord lui-même, dans une de ses dernières lettres? Le prince qui s'adressait à M. Berryer dans les termes que nous venons de rappeler est un prince essentiellement moderne; il vient de le prouver, et cette fois, d'une façon décisive, dans les conférences de Salzbourg, où, par l'heureux accord effectué sur la question du drapeau et sur la question de constitution, commence à se réaliser le programme tracé dans la lettre du 23 janv. 1851.

Français.

Une cinquantaine de députés se sont réunis sous la présidence de M. Jules Simon. Un comité directeur avait été chargé d'étudier certaines résolutions à prendre. Une délibération s'est engagée. Les projets du comité directeur ont été approuvés par la réunion. Des « commissaires spéciaux » ont été choisis pour « exécuter les résolutions prises. » Quelles sont ces résolutions? Quels sont ces commissaires? La gauche républicaine a décidé que « les mesures adoptées pour combattre la conspiration monarchique ne seraient pas livrées à la publicité. » C'est l'*Opinion nationale* qui nous l'apprend. Le même journal invite les députés républicains à revenir à Paris, « toutes affaires cessantes », et imprime ces mots en gros caractères. Le *Progrès de Lyon* déclare avoir reçu de Paris des documents qui lui inspirent « la plus entière confiance dans l'issue de la crise »; mais il ajoute qu'il « ne peut pas les publier. » Le même journal nous apprend que « toutes les réunions de la gauche sont en permanence à Paris. » Voilà bien du mouvement et bien du mystère.

Il n'est pas sans à-propos de rappeler combien les journaux de gauche se plaisaient à crier à la conspiration, aux machinations ténébreuses toutes les fois que la droite ne publiait pas aussitôt, par le menu, le détail de ses délibérations les plus intimes. Mais il paraît que le mystère, si criminel à droite, est légitime à gauche. D'ailleurs, cette apparence de mystère n'est-elle pas là pour couvrir l'impuissance et la confusion? Ne tient-elle pas à ce qu'aucun programme d'action ne peut être publié sans qu'aussitôt la coalition se débâte?

Au nombre des moyens secrets que la gauche républicaine a résolu d'employer pour constituer une majorité contre les conservateurs, quelques-uns nous paraissent d'une honnêteté médiocre. On suppose à gauche, M. Casimir Périer capable de céder dans une question qui touche au salut du pays par des considérations toutes personnelles. Spéculant sur cette supposition, les journaux de la gauche se hâtent de faire miroiter devant les yeux de M. Casimir Périer la présidence de la République. L'*Opinion nationale*, le *Journal de Rouen* inculquent M. Casimir Périer comme pouvant succéder au maréchal Mac-Mahon. Nous serions étonnés si cette basse flatterie pouvait tromper celui à qui elle s'adresse.

M. Casimir Périer a pu porter sur les conditions de la politique des jugements contraires à l'opinion des conservateurs; mais il a — croyons-nous — trop de perspicacité personnelle pour ne pas sentir combien les insinuations des journaux de la gauche sont intéressées et dignes de mépris. Quant à nous, le soin que les journaux de la gauche prennent d'offrir la présidence de la République à certains députés du centre gauche nous prouve que ces journaux s'attendent à voir ces députés revenir dans les rangs des conservateurs et qu'ils voudraient à tout prix retenir des voix qui leur échappent.

L'*Ordre* a publié un grand article pour soulever l'esprit de l'armée contre l'idée d'une restauration monarchique. Tout dans cet article nous paraît également suspect: le dessein que l'on poursuit et les moyens qu'on emploie.

Le dessein est-il d'empêcher la monarchie? Ce n'est pas de l'armée que dépend le choix à faire entre les institutions monarchiques et les institutions républicaines: appeler la politique dans les camps ou dans les casernes, c'est préparer la guerre civile. C'est vouloir abaisser la France à l'état du Bas-Empire ou de l'Espagne. Plus les temps que nous traversons sont troublés, plus il faut raffermir les consciences dans le respect des devoirs incontestables. Or,

le devoir de l'armée est un de ceux sur lesquels il n'y a pas de discussion possible. L'armée doit obéir aux décisions de l'Assemblée nationale, quelles qu'elles soient. La prévenir contre une de ces décisions, c'est soulever la révolte.

Mais il ne faut pas oublier que la grande œuvre de Gouvion St-Cyr a été accomplie sous la Restauration. Qui a consacré le principe de l'égalité de tous les citoyens devant le drapeau? Qui a élevé la possession du grade militaire à la hauteur d'une propriété? C'est à Gouvion Saint-Cyr, au gouvernement et aux Chambres de la Restauration que revient l'honneur d'avoir refait la puissance militaire de la France au lendemain de l'Empire et en face de l'étranger.

Les excitations adressées par l'*Ordre* à l'armée auront d'ailleurs peu d'écho. Ce n'est pas en parlant aux officiers et aux soldats français de grades, de traitement, de solde et de prérogatives qu'on les touche et qu'on les entraîne. Si l'on veut être écouté de l'armée, c'est la voix du devoir et de l'honneur qu'il faut lui faire entendre.

Patrie.

Le produit des impôts directs et indirects pendant les neuf premiers mois de l'année est publié, au *Journal officiel*. Nous ne sommes plus au temps où M. Thiers faisait mystère des chiffres et laissait solliciter en vain pendant plus de sept mois ces publications trimestrielles.

Les contributions directes ont produit, pendant ces neuf mois échus, 485 millions; soit 38 millions et demi de plus que les douzièmes échus.

L'année dernière, quoique la récolte fût bien meilleure, cet excédent, à pareille époque, se bornait à 26 millions environ. On voit que sur ce point le régime de M. Thiers ne laisse rien à regretter.

On peut en dire autant pour les frais de poursuite. L'année dernière ils atteignaient 1 fr. 51 pour 1,000 fr. Cette année ils descendent à 1 fr. 40, ce qui indique une rentrée plus facile de l'impôt.

Les contributions indirectes continuent à montrer combien ont été mal conçues, mal organisées les taxes nouvelles dues aux prétendus financiers qui ont précédé le 24 mai.

Non-seulement il n'y a pas d'excédent à cet égard, mais il y a encore déficit. Les évaluations du budget s'élevaient à 1 milliard 303 millions pour ces neuf premiers mois; or, le Trésor n'a perçu que 1 milliard 297 millions! — Différence en moins: 6 millions environ.

Cependant ce résultat est bien moins mauvais qu'il n'était l'année dernière, puisque le Trésor a perçu 141 millions de plus que pendant la période correspondante de 1872.

PROCÈS BAZAINE

Audience du lundi 20 octobre.

La séance est ouverte à midi et demi. La foule est encore plus compacte qu'à l'ordinaire. On commence l'audition des témoins. Le drame devient de plus en plus intéressant sans que l'accusé, qui joue le principal rôle, se départisse de son impassibilité. La séance a été intéressante quoi qu'elle n'ait guère appris rien de nouveau, les témoins appelés n'ayant été interrogés que sur les faits antérieurs à la prise de possession du commandement par le maréchal Bazaine.

Le premier témoin appelée a été le maréchal Le Boeuf. On s'attendait à lui voir donner des renseignements sur les projets de l'Empereur et sur les dispositions prises antérieurement au 13 août. Mais le témoin sait fort peu de chose à cet égard et paraît avoir souvent ignoré les plans arrêtés et les ordres donnés. Il dit que l'officier général, le mieux au courant de ces questions importantes était le général Jarras, qu'à raison de cela on a nommé chef d'Etat-Major de Bazaine. Le second témoin est le général Lebrun, ancien aide de camp de l'Empereur, qui a été aide-major général avant le général Jarras. Il paraît fort animé, critique ce qui a été fait et n'a pas été fait, est plusieurs fois rappelé à la question par le Président et retourne enfin, à son banc, sans avoir fourni grande lumière. Le troisième témoin est le général Jarras, le second aide-major général. Il affirme qu'il a été nommé à ce poste malgré lui et se plaint de n'avoir jamais rien su des projets de Bazaine et d'avoir été constamment tenu à l'écart par lui. Il prétend qu'à son entrée en fonctions, il n'avait connu que les ordres relatés dans le registre et qu'il ne savait rien des mouvements projetés et des rapports rapportés par les reconnaissances. Vient ensuite la déposition du général Coffinières, qui est

interrogé sur ce qu'il a fait comme général du génie avant qu'on lui confiât la place de Metz. Cette déposition offre peu d'intérêt. M. de Kératry, l'ancien préfet de police, sous le gouvernement du 4 septembre, maintient le témoignage qu'il a déposé devant la commission d'enquête, et d'après laquelle, la maréchale Bazaine, dans une visite qu'elle lui fit peu de temps avant le 4 septembre, l'aurait prié de faire connaître aux députés de l'opposition les sentiments de son mari. Un débat s'engage sur ce point entre l'accusation et le témoin et une lettre du maréchal lue en vertu du pouvoir discrétionnaire du président, tend à donner à la démarche de madame Bazaine auprès de M. de Kératry un tout autre caractère. La maréchale, d'après cette lettre, aurait été chargée par l'Impératrice de s'assurer des dispositions de l'honorable député au cas où il serait appelé à faire partie du conseil de défense. M. de Kératry proteste énergiquement et dit qu'il aurait repoussé comme injurieuse toute proposition venant du gouvernement impérial. M. J. Favre qui lui succède, se rappelle, mais vaguement, que M. de Kératry lui a dit ce dont il vient de déposer quoique dans des termes un peu différents et si, à la suite de cette communication, il est allé avec MM. Picard et de Kératry trouver le comte de Palikao, alors ministre de la guerre, c'est qu'il avait une haute opinion des talents militaires du maréchal Bazaine. Le comte de Palikao, appelé à son tour, n'a pas gardé grand souvenir de cette démarche. Il a pu causer avec ces messieurs, mais il n'attache pas une grande importance à ces dépositions de la Chambre. La séance est levée à cinq heures et demi et renvoyée au mardi, 21 octobre, à midi et demi.

Audience du 21 octobre 1873.

Les premiers témoins entendus dans cette séance sont des témoins à décharge: MM. Schneider et Rouher. Le premier fait l'éloge de Bazaine; le second affirme que le maréchal a obéi à un ordre et non à une ambition. On vient ensuite aux faits qui se sont passés entre le 13 et le 19 août. On appelle le maréchal Canrobert. Il résulte de sa déposition que, antérieurement à la journée du 18, des ordres avaient été donnés pour reporter le 6^e corps en arrière. Lors des préparatifs pour la journée du 18, on avait assigné à Canrobert la position de Verneville, mais que sur son observation que cette position paraissait assez peu sûre, Bazaine l'a autorisé à se porter sur Saint-Privat. Interrogé par un des juges si le 16 au soir, ou le 17 au matin, on aurait pu tenter un grand coup, Canrobert déclare qu'à son avis il aurait été possible de rejeter l'ennemi sur la Moselle, par un grand mouvement de conversion, en prenant la gauche pour pivot. Il constate cependant que l'armée se plaignait du manque de vivres et du manque d'eau. On rappelle ensuite le maréchal Lebœuf. Celui-ci déclare avoir été surpris du changement de front en arrière exécuté après la bataille du 16. Son corps, qui avait beaucoup donné, avait tiré 11,000 coups de canon, mais il lui restait de quoi en tirer 25,000 autres. Il affirme que c'est sur sa demande qu'après Saint-Privat les positions ont été reculées vers les forts pour que ses troupes fussent moins exposées. Interrogé, comme Canrobert, si après la bataille du 16, un grand mouvement offensif aurait été possible, Lebœuf répond que pour le tenter il fallait avoir de l'audace, qu'un général en chef n'est pas absolument tenu à être audacieux, mais que lui, Lebœuf, il en aurait couru les chances.

Le général Ladmirault, dont le tour vient ensuite, donne des détails techniques sur les cinq journées les plus importantes de la campagne de Metz. A la même question que celle posée aux deux témoins précédents, Ladmirault répond: Pour moi, je n'aurais pas hésité, cette attaque aurait été profonde et décisive. J'aurais peut-être échoué, mais les conséquences d'un succès auraient été immenses. Les trois derniers témoins rendent justice au sang-froid et à la bravoure de Bazaine pendant les journées de Borny et de Rezonville. — Le général Bourbaki, interrogé à son tour, reconnaît que le commandant en chef lui avait laissé une liberté relative dans le manquement et l'emploi de la réserve composée de la Garde. Il a donné au 4^e corps deux bataillons de voltigeurs et il aurait de même mis du renfort à la disposition du maréchal Canrobert, si celui-ci en avait demandé, mais aucun appel de ce genre ne lui est parvenu. D'autre part, comme il avait été détaché vers la gauche, sur l'ordre de Bazaine, une division presque toute entière, son attention s'est portée vers la gauche plutôt que vers Canrobert. De la déposition du général Frossard, entendu ensuite, il résulte qu'à la journée de St-Privat, ce n'était pas la gauche qui était le point menacé. La position que lui, Frossard, occupait avec son corps était très forte et défiait toutes les attaques. Le général voudrait donner quelques explications sur l'affaire de Forbach, à propos de laquelle il n'est pas ménagé dans le rapport du général Rivière; mais le président lui fait observer que le moment de ces observations n'est pas venu. On rappelle le général Jarras pour lui demander à retrouver la trace d'un ordre, enjoignant au 2^e corps de s'arrêter à Rezonville, au lieu de continuer sur Mars-la-Tour. Le général Frossard prétend avoir reçu cet ordre, mais le général Jarras n'en retrouve pas l'indication dans son calepin écrit au crayon.

La séance est levée à 5 h. 1/2 et renvoyée à mercredi, 22 octobre, à midi et demi.

Audience du 22 octobre.

Cette séance, fort courte, a offert peu d'intérêt. On devait entendre le général Soleille, mais celui-ci, gravement malade n'a pu se présenter et le président fait lire la déposition qu'il a faite pendant l'instruction. Elle roule sur les approvisionnements d'artillerie et est complétée par différents détails fournis par le colonel Vasse St-Ouen, chef d'état-major du général Soleille.

On rappelle ensuite le général Lebrun, qui reproche au maréchal Bazaine de n'avoir pas fait suivre à l'armée, le 15 et le 16 août, plusieurs routes, au lieu de l'entasser dans la seule direction de Metz à Gravelotte. Cette déposition donne lieu à un débat entre la défense et le témoin. Bazaine se disculpe en disant que c'était à l'état-major de chaque corps de choisir la route la plus courte et la meilleure. Il résulte d'ailleurs, du dire du général Lebrun que, dès le 8 août, il avait été question de traverser la Moselle et que rien n'a été préparé pour effectuer ce passage.

A deux heures et demie, l'accusé sort. Le président se lève et annonce que la séance est suspendue pour être reprise vendredi, 24 octobre, à midi et demi. Il paraît que le maréchal Bazaine s'est trouvé indisposé.

Chronique locale

et méridionale.

M. Limayrac, député du Lot, nous demande l'insertion de la lettre suivante qu'il adresse au *Journal le Républicain du Lot*. Nous nous empressons de publier la déclaration si loyale et si patriotique de notre honorable représentant.

Castelnau-Montriat, le 24 octobre, 1873.

Monsieur le Rédacteur,

Mon attention a été appelée, d'une manière tardive et indirecte, sur une série d'articles du *Républicain du Lot* dans lesquels je suis attaqué et sommé de faire connaître mes principes et mes intentions.

J'aurais pu désirer une appréciation plus équitable de ma conduite politique; mais dans un temps où la passion domine tout et ne connaît qu'elle-même, ceux qui demeurent calmes et ne demandent qu'à leur conscience les inspirations salutaires dont le pays a besoin, ne doivent pas s'étonner d'être pris à partie et de se voir en butte aux attaques les plus malveillantes. Aussi me serai-je abstenu de répondre si ma personne seule eût été attaquée, et si l'intérêt supérieur de la vérité n'eût été compromis par mon silence.

Vos articles, Monsieur, tendent à démontrer qu'après avoir professé des idées de décentralisation et des opinions républicaines, j'ai changé d'avis et perdu de vue mon mandat.

Bien qu'il me fût permis de décliner votre juridiction, attendu que ceux dont vous représentez les idées ne m'ont pas donné leurs suffrages, je tiens à vous faire remarquer que votre appréciation renferme une double erreur. En effet, je n'ai pas cessé d'être et je suis plus que jamais partisan convaincu et dévoué de la décentralisation administrative et de l'émancipation des communes, seule vraie base de l'édifice social, et, d'un autre côté, les déceptions politiques ne m'ont pas fait répudier mes préférences.

En arrivant à l'Assemblée, je n'avais aucun lien politique et je me ralliai sans arrière pensée au gouvernement provisoire, pensant qu'il deviendrait l'âme d'un grand parti conservateur libéral qui se donnerait la mission de relever le pays de ses ruines et de rétablir les bases de l'ordre social ébranlées par la divergence des opinions et par la propagation des idées subversives. Je me persuadais que les délégués du pays vivraient de cette pensée commune, et sans mettre la République au-dessus du suffrage universel et de la volonté nationale, j'espérais que, si elle savait se maintenir modérée et sage, elle serait acceptée par les hommes honnêtes, désireux de se réunir

sur les principes généraux et de constituer un gouvernement à la fois ferme et large. Cette union dépendait de l'Assemblée, et elle se serait produite si les républicains de la veille, repoussant toute idée de conciliation et de mesure, n'avaient pas répudié les hommes de bonne volonté qui allaient à eux à la fois confiants et libres.

C'est là l'obstacle qui a empêché de se former ce grand parti national dont chacune de nos révolutions a démontré la nécessité et révélé l'absence; c'est là l'écueil qui a causé le naufrage de la République conservatrice. J'en avais secondé l'essai loyalement, et je ne me suis séparé du gouvernement qui en était l'expression qu'après l'écroulement de la réunion du centre gauche dont je faisais partie, et lorsque j'ai cru qu'il était de mon devoir et de ma dignité de ne pas acquiescer aux actes de violence morale qu'il exerçait contre l'Assemblée toutes les fois qu'elle paraissait disposée à voter dans un sens qui n'était pas conforme à ses vues.

Aujourd'hui, à défaut de la République conservatrice, voulant préserver à tout prix le pays des malheurs effroyables qu'entraînerait fatalement le triomphe du radicalisme; ne pouvant pas attendre le salut de la France d'un enfant mineur dont l'infortune est si digne de respect, et d'un autre côté, une solution immédiate étant nécessaire, je déclare avec une sincérité absolue que j'accepterai la forme de gouvernement qui me paraîtra la plus propre à apaiser les passions politiques, à mettre un terme à la propagande démagogique, à préserver le pays des révolutions et de la guerre que l'on s'efforce de rallumer, à assurer enfin le maintien de la liberté et de l'ordre, le respect de l'autorité, du droit et de tous les principes conservateurs.

Je trouve ces garanties dans le rétablissement d'un gouvernement constitutionnel à l'instar de celui de l'Angleterre, et dans la conviction profonde de sauver le pays par cette solution, je me rattache à l'idée traditionnelle appuyée sur le maintien du drapeau national et des principes de 89.

Veillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'expression de mes sentiments très-distingués.

L. LIMAYRAC,
Député du Lot.

MM. Serrano, Peyrissac, Capmas, qui étaient les derniers élèves du Lycée de Cahors, viennent de subir avec succès les épreuves du baccalauréat ès-lettres devant la Faculté de Toulouse.

Tous les élèves de la classe de Philosophie, sans exception, sont en ce moment reçus bacheliers ès-lettres.

Un pareil résultat dit assez combien l'enseignement donné au Lycée de Cahors, mérite la confiance des familles.

Circulaire du Ministre de la guerre à MM. les Préfets.

En raison du grand nombre de candidats au volontariat d'un an qui n'ont pas versé, en temps utile, la prestation réglementaire, je consens exceptionnellement à ce que, sur une autorisation spéciale du préfet, les retardataires soient admis à verser jusqu'au 31 octobre à midi. Prévenez-en individuellement les jeunes gens que peut intéresser cette mesure qui ne s'applique d'ailleurs qu'à ceux qui ont rempli en temps utile les autres formalités exigées.

Nous apprenons avec plaisir, que M. Mézon, instituteur à Luzech, vient d'être reçu, après un examen passé à Toulouse, Inspecteur de l'Enseignement primaire.

M. le général de Salignac-Fénélon a pris mercredi, dernier le commandement du dix-septième corps d'armée. Il a reçu, à 2 heures, au quartier général, tous les fonctionnaires civils et militaires de Toulouse.

M. le général de Salignac-Fénélon commandera en même temps que le 17^e corps les di-

vers services de la 12^e division militaire jusqu'à la suppression de cette dernière circonscription qui doit disparaître dans un temps très-prochain.

Rappelons, à cette occasion, que le 17^e corps d'armée, dont le siège est à Toulouse, comprend les départements du Lot de la Haute-Garonne, de l'Ariège, du Gers, du Lot-et-Garonne et du Tarn-et-Garonne.

L'Indépendant de Pau, publie les lignes suivantes :

« Un de nos correspondants d'Espagne, dont nous avons lieu de croire les informations exactes, nous avise qu'il va être introduit en France, à l'occasion de la foire de Pau, pour 30,000 fr. d'or français en monnaie fausse. L'avis nous est donné comme positif, avec invitation d'en donner connaissance au public par la voie du journal. Quelque grave que soit le renseignement, nous n'hésitons pas à le publier, sur la foi de notre honorable correspondant. »

COURS D'ARBORICULTURE DE M. DUBRUEIL.

Troisième leçon.

De la taille des arbres.

L'utilité de la taille est incontestable. L'arbre non taillé dure en moyenne 70 ans et ne donne son produit maximum qu'après 30 ans, la production n'est que bisannuelle, soit donc 20 ans de production nette.

L'arbre taillé ne dure que 40 ans, mais il donne son produit maximum à 6 ans, et la production est annuelle, soit 36 ans de production nette. Inutile de dire combien les fruits de ce dernier sont plus savoureux et plus gros.

M. Dubrueil préfère pour la taille des arbres fruitiers, la serpette au sécateur qui coupe moins franchement. Le sécateur n'est préférable que pour la vigne.

Pour la taille des branches, la taille oblique est préférable à la taille droite.

Le principe général de la taille est celui-ci : établir une égale répartition de la sève entre tous les rameaux. Dans ce but, il faut :

- 1° Tailler très court le rameau vigoureux, laisser long le rameau faible ;
- 2° Redresser le côté faible et incliner plus ou moins le côté fort ;
- 3° Supprimer de bonne heure beaucoup de bourgeons sur le rameau vigoureux, peu et plus tard sur le rameau faible ;
- 4° Pincer de très bonne heure le côté fort et très tard le côté faible ;
- 5° Laisser les fruits sur le rameau fort, pas un seul sur le rameau faible ;
- 6° Supprimer avec la serpette quelques feuilles sur le rameau fort, les laisser toutes sur le rameau faible.
- 7° Bassiner le côté faible avec une dissolution de sulfate de fer (1 gramme par litre d'eau) ;
- 8° Ramener les parties faibles en avant pour leur donner plus d'air et de lumière.

Moyens d'obtenir des rameaux à fruit.

- 1° Tailler immédiatement au-dessus du point où l'on veut obtenir un rameau fructifère ;
- 2° Tailler très long, pincer fréquemment, casser soit partiellement, soit complètement. Supposez un arbre très vigoureux mais rebelle à la fructification; comment obtenir des fruits? Voici :
- 1° On opère la taille du 15 au 30 avril.
- 2° Au mois d'août, on opère des greffes sur les rameaux au moyen de bourgeons à fleurs, on peut ainsi charger l'arbre de 150 à 200 greffons.
- 3° On pratique l'arcure c'est-à-dire on courbe en arc les rameaux inférieurs en les liant par leur extrémité aux branches inférieures ;
- 4° On opère une section dans le tronc de l'arbre, pour retenir la surabondance de sève ;
- 5° On met une partie des racines de l'arbre à découvert pour les exposer aux rayons solaires ;
- 6° On transpose — moyen un peu trop radical pourtant — l'arbre trop vigoureux ;
- 7° On fouette l'arbre à coups de gaules; procédé original, mais essayé avec succès par un jardinier.

De l'accroissement des fruits.

Le premier moyen consiste à greffer le poirier sur le coignassier, au lieu de le greffer sur franc ; 2° Ne conserver lors de la taille d'hiver que les parties rigoureusement nécessaires ; 3° Mutiler en été les bourgeons inutiles.

On obtient des fruits d'une grosseur exceptionnelle en les faisant porter sur un filet ou tout autre mode de suspension; en ayant soin de maintenir le fruit *l'œil en haut*. En mouillant tous les jours la surface, dès qu'ils ont atteint le tiers de leur grosseur, avec une dissolution de sulfate de fer (1 gr. 1/2 par litre d'eau),

on cesse l'opération un mois avant la maturité pour ne pas nuire à la saveur.

En principe général : on assure la saveur et la grosseur des fruits quels qu'ils soient, en n'en laissant sur l'arbre qu'autant qu'il peut convenablement en nourrir.

Pour la régularité de la ramification il importe lorsque l'arbre est arrivé à l'âge de 2 ans, de retrancher, à la taille d'hiver, du rameau à fruit : la moitié de sa longueur si la direction est verticale ; le tiers, si elle est oblique. On laisse le rameau intact si la direction est horizontale.

La meilleure époque pour la taille d'hiver est pour notre région de fin octobre aux premiers jours de mars. Le meilleur moment est en février.

Pour la taille d'été, on se base sur l'état des bourgeons.

CALENDRIER DU LOT. — Octobre.

JOURS	FETES	FOIRES.
26 Diman.	ses Reliques.	
27 Lundi.	s Frumence.	Vers, Cazals.
28 Mardi.	s Simon.	Soturac.
29 Mercr.	s Narcisse.	
30 Jeudi.	Théophile.	Lugagnac.
31 Vend.	s Quentin.	Gramat.
1 Samedi.	TOUSSAINT.	

- ☉ P. L. le 6, à 5 h. 41 du matin.
- ☽ D. Q. le 13, à 6 h. 35 du matin.
- ☾ N. L. le 21, à 11 h. 4 du matin.
- ☼ P. Q. le 29, à 0 h. 19 du matin.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 18 au 25 Octobre 1873.

Naissances.

Dajen (Paul-Henri), naturel, rue St-James. — Guiraudet (Pierre), à Cabessut.

Mariages.

Conduché (Pierre) et Bonnamie (Delphine).

Décès.

Mataly (Joachim), ouvrier au magasin des tabacs, 68 ans, Boulevard sud. — Perrin (François), 29 mois, rue Baudus. — Bertal (Marguerite), 73 ans, rue du four Ste-Barbe — Blossé (Marie-Armandine), 3 mois, Caserne de gendarmerie. — Vaysières (Marie-Anne), marchande de truffes, 55 ans, à Labarre. — Monselve, religieux, 60 ans, célibataire, Petite Chartreuse. — Gaubert (Marie), 40 ans, aux Ramounets. — Bénévent (Jean-Louis), naturel reconnu, 1 an, rue des Augustins.

Dernières nouvelles

Versailles, 24 octobre.

Il est nécessaire aujourd'hui de bien préciser le sens réel qu'il faut attacher à la non-convocation anticipée de l'Assemblée par la Commission de permanence. Il est très-vrai, comme je vous l'ai dit, qu'une partie de la droite était pour cette convocation et qu'une autre partie pensait, au contraire qu'une pareille décision qui n'anticipait sur la réunion régulière de l'Assemblée, que de trois ou quatre jours seulement offrait plus d'inconvénients que d'avantages. Ce dernier avis est celui qui a prévalu et la Commission de permanence n'a pas même eu à traiter la question. Les représentants des partis anti-monarchistes ont vu dans ce fait la preuve que la droite n'était pas prête et qu'elle voulait se donner le temps de faire de nouvelles recrues. Le contraire est la vérité. J'ai entendu, moi-même, des membres de la droite affirmer que s'ils doutaient tant soit peu de la victoire, ils eussent certainement précipité la convocation de l'Assemblée puisqu'ils sont en majorité dans la commission de permanence, afin d'empêcher leurs adversaires de rallier des adhérents. L'argument et le seul qui ait prévalu est celui-ci : « Ces messieurs se sont dit : « Puisque nous sommes surs actuellement d'avoir la majorité, pourquoi précipiter de quelques jours le dénouement et paraître vouloir, pour ainsi dire, égarer la situation. Nous sommes forts, restons jusqu'au bout dans la légalité. Une seule objection valable pouvait être faite — et elle l'a été — c'est l'agitation du pays. Or, le gouvernement répond de l'ordre, et la preuve, c'est qu'il se désintéresse dans la question. » Telle est, je le répète,

l'unique raison qui a fait abandonner le projet de convocation anticipée.

Je dois maintenant vous faire remarquer un détail qui, par rapport à la question de savoir de quel côté sera la victoire, a bien son importance. Vous savez que tous les journaux de la gauche s'évertuent à dire que *tout* le centre gauche votera avec eux contre la Monarchie. Tout le centre gauche représente environ 123 députés. Or, en comptant les adhésions envoyées par lettres, aux deux réunions d'hier du centre gauche, il n'y avait en tout que 70 membres présents. Si je compte bien, il en manque 53, dont on peut compter ceux qui se sont fait poliment excuser comme étant définitivement acquis à la Monarchie et les autres comme prêts à s'y rallier. Sous ce rapport, les articles très remarqués de M. John Lemoine dans le *Journal des Débats* sont un symptôme suffisamment indicateur.

Dans ce même ordre d'idées, je dois vous signaler l'incident qui s'est passé hier dans les couloirs de la Chambre entre M. Léon Say, président du centre gauche, et M. le duc d'Audiffret-Pasquier, président du centre droit, au moment où celui-ci ayant communiqué à M. L. Say la résolution de la droite de faire part au centre gauche de ses propositions, M. Say lui a donné connaissance du refus de s'y associer qui venait d'être voté à l'unanimité par son groupe. Cherchant à expliquer ce refus, M. Léon Say a dit que la principale objection à faire contre la Monarchie, c'est qu'elle pourrait être considérée comme une « revanche de 89 ». On en déduisait dans les couloirs cette conclusion que s'il était prouvé au centre gauche que la Monarchie ne serait autre que celle de 89, M. L. Say et les siens n'auraient pas d'objection à opposer.

— M. Léon Say a dit hier :

Nous serons battus, cela n'est plus douteux.

— Les anti-monarchistes, désireux de se compter le plus vite possible, ont, nous assure-t-on, formé le dessein de porter M. Grévy contre M. Buffet, lors de l'élection du président de l'Assemblée. Ils n'ont pas encore désigné le candidat qu'ils porteront à la vice-présidence en remplacement de M. Vitet. La majorité portera vraisemblablement le duc d'Audiffret-Pasquier.

— On parle d'une lettre que M. Chesnelong vient de recevoir de Frosdorff.

Le comte de Chambord remercierait le député des Basses-Pyrénées de la façon dont il a rendu compte de la mission qu'il a remplie.

— Demain a lieu chez M. Levert la réunion des députés bonapartistes. Ils espèrent se trouver au nombre de vingt-cinq.

— Nous croyons savoir que c'est le général Changarnier qui déposera la proposition tendant au rétablissement de la monarchie.

Dépêches Télégraphiques

Versailles, 25 octobre, 2 h. soir.

La *Liberté* a publié hier soir une liste de députés pour et contre le rétablissement de la Monarchie, donnant 14 voix de plus contre la Monarchie.

Cette liste est entièrement inexacte : 30 noms environ inscrits contre la Monarchie sont au contraire favorables.

Plusieurs journaux annoncent une lettre de M. Dufaure à M. Thiers déclarant vouloir que son nom ne soit pas prononcé dans les incidents actuels.

Paris-Journal croit savoir que M. le comte de Chambord adressera, avant la réunion de l'Assemblée nationale, un manifeste à la nation et à l'armée. Cette nouvelle paraît authentique.

Bourse de Paris.

Paris, 25 octobre 1873, soir.

Rente 3 p. %	57,20
— 4 1/2 p. %	81,75
— 5 p. %	92,25
— 5 p. %	91,85

Annonces

Crédit foncier de France.

Emission à 435 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0. Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 47^e livraison (25 octobre 1873). — Texte : Une Sœur, par M^{me} de Witt. — Le Mégathérium, par H. Norval. — Les vendanges, par P. Vincent. — La famille Durand à l'exposition de Vienne, par Eugène Muller. — Le départ des hirondelles, par Th. Lally.

DES INS par Adrien Marie, Delahaye, Gilbert, H. Clerget, etc.

Bureaux à la librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n° 79, à Paris.

LES MODES DE LA SAISON

JOURNAL ILLUSTRÉ DE LA FAMILLE

publie chaque Samedi un numéro de 8 pages, in-folio, formant, à la fin de l'année, un magnifique volume composé de :

- 52 Numéros illustrés.
- 52 Gravures coloriées à l'aquarelle dont 12 à neuf figures, 36 à trois figures, et 4 représentant des ouvrages de fantaisie.
- 24 Planches avec 400 patrons en grandeur naturelle.
- 3,000 Gravures noires intercalées dans le texte.

Prix de l'abonnement.

Édition sans Gravures coloriées :

Paris : Un an, 14 fr. — Six mois, 8 fr. — Trois mois, 4 fr.
Départements : Un an, 16 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.

Édition avec Gravures coloriées :

Paris : Un an, 25 fr. — Six mois, 13 fr. — Trois mois, 7 fr.
Départements : Un an, 27 fr. — Six mois, 15 fr. — Trois mois, 8 fr.

LA SAISON

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

publie chaque quinze jours un numéro de 8 pages, in-folio, formant, à la fin de l'année, un magnifique volume, composé de :

- 26 Numéros illustrés.
- 26 Gravures coloriées à l'aquarelle, représentant chacune de 2 à 3 figures.
- 12 Planches avec 200 patrons en grandeur

naturelle.

1,500 Gravures noires intercalées dans le texte. Chronique de la mode, Courrier de Paris, Nouvelles et Variétés instructives et morales.

Prix de l'abonnement.

Édition sans Gravures coloriées :

Paris : Un an, 8 fr. — Six mois, 5 fr. — Trois mois, 3 fr.
Départements : Un an, 10 fr. — Six mois, 6 fr. — Trois mois, 3 fr.

Édition avec gravures coloriées :

Paris : Un an, 14 fr. — Six mois, 8 fr. — Trois mois, 4 fr.
Départements : Un an, 16 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.

LES ABONNEMENTS PARTENT DU 1^{er} DE CHAQUE MOIS.

Pour s'abonner, il suffit d'envoyer un mandat sur la Poste à l'ordre de M. le Directeur des Modes de la Saison, 51, rue Vivienne, à Paris.

Le Procès du Maréchal Bazaine.

4 belles Brochures, grand in-8° de 200 pages chacune, avec gravures.

(Publication supplémentaire de la Revue Universelle.)

Le Procès du Maréchal Bazaine sera publié en 4 livraisons de 200 pages chacune, qui paraîtront de 15 jours en 15 jours, à partir du début du Procès. Cet ouvrage sera servi gratuitement, comme supplément, à tous les abonnés d'un an à la Revue Universelle.

Les 4 livraisons formeront 2 beaux volumes de bibliothèque, grand in-8°, de 400 pages chacun.

Prix d'abonnement à la Revue Universelle, France et Algérie, par an..... F. 40 »
Prix d'abonnement au Procès du Maréchal Bazaine, seul..... 10 »

ON S'ABONNE :

A Paris, chez M. J.-J. Tessier, 98, boulevard Richard-Lenoir.

A Nantes, chez M. Jules Grinsard, imprimeur-éditeur, succ^r de M. H. Charpentier, 32, rue de la Posse.

Et chez tous les Libraires.

Les pianos de PHILIPPE HERZ neveu et Ce sont à trois cordes, 85, 88 et 90 notes. Ils sont construits sur des plans et des modèles entièrement nouveaux qui sont la propriété exclusive de la maison M. ROUGET, 5, rue St-Pantaléon TOULOUSE.

AVIS. — M. Rivière, tapissier, galerie Fontenille, tient l'extrait si renommé de *Viande Liébig*. Il est à peine besoin d'énumérer les avantages de cet extrait, dont un grand nombre de personnes font usage et qui produit en quelques minutes le meilleur des consommés. Pots de toutes dimensions.

Pour les extraits et articles non signés, L'propriétaire-gérant, A. Layton.

COMPAGNIE ANGLAISE DES ENGRAIS
SEULE CONCESSIONNAIRE DE LA VOIRIE DE BONDY

Marque de fabrique



POUDRETTE DE BONDY NITRATÉE ENRICHIE
80 fr. en vrac à la Voierie..... } les 1,000 kil. de 12 hect. 1/2.
90 fr. en gare de Noisy (sacs perdus). }

ENGRAIS RICHE DE BONDY

Marque de fabrique



DOSAGE GARANTI. — 5 à 6 p. 100 d'azote, 10 à 12 p. 100 d'acide phosph., 30 fr. les 100 kilog. en gare de Noisy.
PAIEMENT : 1^o comptant, 5 0/0 d'escompte; — 2^o traite acceptée à 3 mois, escompte 2 1/2; — 3^o traite acceptée à 6 mois sans escompte.

AGENT GÉNÉRAL : TH. PILTER, 68, quai de Jemmapes, Paris.

EN VENTE

CHEZ LES LIBRAIRES DE CAHORS

MARTYRS ET BOURREAUX

PAR LÉON VALÉRY

Prix : — 1 franc par la Poste.

A VENDRE

Une vaste Maison, Pâture, Jardin, Poits, Granges : très-belles Salles de café, très-bonne clientèle, Glaces, Billards, Tables, Chaises, Assortiment complet, située à Prayssac, faisant angle à la route N° 111 et à la route N° 43, de Cazals à Montcuq, pouvant y établir des écuries, et remises; Hôtel, Restaurant, dans la plus belle position de Prayssac.

S'adresser pour tous renseignements à M. Montel qui en est le propriétaire, et à M. Lamoure, agent d'affaires à Meymes, qui en fera la vente.

Toutes facilités pour le paiement.

AVIS

Une quantité considérable d'effets ayant été soustraits à la mort de M^{me} Verdié, veuve de feu M. Verdié, docteur-médecin, décédée le 22 août 1873. Les personnes qui doivent à cette succession sont averties de ne pas acquiescer ces effets si on les leur présentait, et d'en faire la déclaration à M^e Labié, notaire à Cahors.

GRAND SUCCÈS

LA VELOUPINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth,

par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9

CHANGEMENT DE DOMICILE

DROGUERIE GÉNÉRALE DU LOT

A. SOULIÉ

Boulevard Nord, au coin de la rue de la Liberté

GROS DEMI-GROS ET DÉTAIL

SPÉCIALITÉ DE MOUTARDE VIOLETTE

GARANTIE AU SUC PUR D'AUXERROIS

Médaille de Bronze au Concours de 1873.

Drogueries. — Produits d'alimentation. — Produits chimiques et pour les arts. — Peinture. — Teinture. — Couleur. — Vernis français et anglais. — Brosseries. — Pinceaux. — Colle-forte. — Huile et Essence.

HUILE ET ESSENCE DE PÉTROLE

Dépôt Général du Chocolat avec Prime.

Toutes les personnes qui achèteront un demi-kilo de ce Chocolat (qualité supérieure au prix de 2 fr. le demi-kilo) recevront immédiatement un cadeau que désignera un bulletin placé dans chaque demi-kilo de Chocolat.

Il y a donc à la fois certitude et surprise.

TABLEAU DES DISTANCES

jouuellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

La Goutte et les Rhumatismes

sont complètement guéris par la

QUATE ANTI-RHUMATISMALE DU D^r PATTISON

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de gouttes et les affections rhumatismales de toute espèce. — En rouleaux de 2 fr. et de 1 fr. chez, M. J. Duc fils, à Cahors.

La France et son Drapeau

LETTRE

à M le Général Bourbaki

Gouverneur de Lyon.

PAR

M. l'abbé Augustin SERRES.

Prix : 2 fr.

Cahors, J.-D. Crayssac, libraire, rue de la Mairie. — Paris, Douniol, éditeur.

Le Moniteur de la Banque

4 fr. PAR AN Journal financier (6^e année).
pour Paris et les Départements

Paraissant le dimanche (52 nos par an), publiant tous les tirages et donnant des renseignements complets et impartiaux sur toutes les valeurs cotées et non cotées.

Abonnement d'essai pour 3 mois, 1 franc, rue Lafayette, 7, Paris.

A VENDRE

EN BLOC OU EN DÉTAIL

UNE

Propriété

Ayant une superficie de trente hectares, située au lieu de FLORAS-LE-Bocs, dans la bonne et belle Vallée de la commune de St-Laurent, canton de Montcuq (Lot); traversée par la route de grande communication de Cahors à Lauzerte et celle d'intérêt commun, de Villefranche-du-Périgord par Montcuq à la limite de Tarn-et-Garonne :

- 1^o Maison de maître;
- 2^o Logement de colon;
- 3^o Un Pigeonnier;
- 4^o Une Grange avec Hangard et Etables, le tout très-spacieux;
- 5^o Un Moulin à eau à deux tournants avec son Moulin à vent, le mieux achalandé de la contrée, et le tout dans le meilleur état possible; toutes les dépendances sont composées de Prés, Terres labourables, Vignes et Bois.

Pour traiter du prix de vente, s'adresser tous les jours, sur les lieux, à M. VERNAIS, propriétaire.

On fera des parcelles aussi petites qu'on voudra.

On donnera 15 ans pour payer.

LA NATIONALE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE
Etablie à Paris, rue de Grammont, et rue du Quatre-Septembre, 18
Anciennement COMPAGNIE ROYALE

Fonds de garantie : 110 millions

Constitution immédiate d'un capital payable au décès de l'Assuré
PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS
POUR LA VIE ENTIÈRE
Participation dans les bénéfices de la Compagnie

Augmentation du revenu
PAR LA RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux Assurés décédés depuis l'origine de la Société..... 22,327,263 f.
Arrérages payés aux rentiers..... 118,492,911 f.

S'adresser pour les renseignements à MM. Bénéch, à Cahors; Puel, à Figeac; Lacambre, à Gourdon; Bap^{te} Planion, à Figeac.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom